



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 51 844 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la vitamine C est déjà approuvée par Santé Canada pour traiter d'autres maladies ou pallier des carences;

CONSIDÉRANT QUE le produit est déjà inscrit sur la liste des médicaments de la majorité des établissements de santé du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le produit peut atténuer de façon significative les effets secondaires induits par les traitements de chimiothérapie de façon à augmenter la qualité de vie des patients;

CONSIDÉRANT QU'en Ontario le produit est déjà accessible pour le traitement des effets secondaires de la chimiothérapie et des effets indésirables postchimiothérapie et que plusieurs Québécois doivent traverser la rivière des Outaouais pour recevoir ce traitement;

CONSIDÉRANT le relatif faible coût des hautes doses de vitamine C en rapport à l'effet bénéfique sur le patient;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec que les médecins puissent prescrire de la vitamine C par perfusion et que les patients puissent recevoir leurs traitements, au Québec, par des professionnels de la santé autorisés.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme

Date de signature de l'extrait